



les seconds
ÉTATS
GÉNÉRAUX
du **THÉÂTRE**
professionnel québécois

LE THÉÂTRE
plus que jamais.

BILAN DES ACTIVITÉS
DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE
2000 À 2007

Septembre 2007

BILAN DES ACTIVITÉS

DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE

2000 À 2007

Septembre 2007



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	3
MOT DU PRÉSIDENT	4
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	5
1. LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE : PRÈS DE 25 ANS DE PRATIQUE!	6
2. LES GRANDS DOSSIERS POLITIQUES	7
La scène provinciale	7
La scène fédérale	11
La scène municipale	13
3. LES GRANDS CHANTIERS DU CQT	16
Le théâtre jeunes publics	16
Le <i>Guide du passeur</i> et le <i>Coup d'oeil sur la saison théâtrale</i>	18
La diffusion	19
TrocThéâtre	22
La circulation des oeuvres à l'international	23
Le colloque « Le théâtre à tout prix »	24
Le financement privé du théâtre	25
Le Comité de formation continue « Arts et culture »	26
La scène internationale	26
La Convention sur la diversité culturelle	27
L'Institut international du théâtre et la Journée mondiale du théâtre	27
4. ÉVOLUTION DES OUTILS DE COMMUNICATION DU CQT	28
5. CONCLUSION : LES SECONDS ÉTATS GÉNÉRAUX DU THÉÂTRE PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS	29

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CQT	Conseil québécois du théâtre
CAC	Conseil des Arts du Canada
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CAM	Conseil des arts de Montréal
CoFASEQ	Coalition pour la fréquentation des arts de la scène par les élèves du Québec
CQM	Conseil québécois de la musique
CRÉ	Conférence régionale des élus
M\$	Millions de dollars
M.A.L.	Mouvement pour les arts et les lettres
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
PLQ	Parti libéral du Québec
PQ	Parti québécois
ITT	Institut international du théâtre
RIDEAU	Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis
RQD	Regroupement québécois de la danse
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
TUEJ	Théâtre Unis Enfance Jeunesse
UDA	Union des artistes

Mot du président

Le théâtre québécois occupe au sein de notre société une position changeante, fluctuante, tantôt stable, tantôt précaire. Même si des avancées artistiques et économiques se font et que notre milieu ne cesse d'évoluer tant bien que mal, rien n'est gagné d'avance, rien n'est jamais acquis. Après déjà plus de deux années passées à occuper sa présidence et à côtoyer de manière assidue sa permanence, je peux assurer que le Conseil québécois du théâtre est un organisme des plus essentiels à la défense et au développement de sa discipline. Ce bilan des principales activités, des dossiers menés et des travaux accomplis au cours des sept dernières années en témoigne de manière indéniable.

À l'aube de la tenue des *Seconds États généraux du théâtre professionnel québécois*, événement majeur qui propulsera sans aucun doute le Conseil québécois du théâtre vers une nouvelle ère, je veux saluer bien bas tous les artistes et travailleurs culturels qui, au fil des ans, se sont généreusement engagés en siégeant au sein de ses différents conseils d'administration. C'est beaucoup grâce au travail constant de ces hommes et de ces femmes, au regard vigilant qu'ils ont posé sur notre pratique professionnelle, que les intérêts supérieurs du théâtre québécois ont été défendus rigoureusement et avec grand sens des responsabilités. Le bilan des sept dernières années met également en lumière le travail considérable abattu par mes deux prédécesseurs, messieurs Pierre MacDuff et Paul-Antoine Taillefer. Mes salutations leur sont également destinées.

Je veux souligner, dans cette même foulée, l'apport de madame Raymonde Gazaille, qui pendant près de sept ans a mené avec vigueur, rigueur et conviction les actions et représentations du Conseil québécois du théâtre à titre de directrice générale. Madame Gazaille a eu à cœur de faire avancer la cause du théâtre. Le Conseil québécois du théâtre l'en remercie sincèrement et lui est reconnaissant de toutes ces années passées à la barre de notre organisme.

Nul ne peut bien sûr prédire de quoi l'avenir sera fait. De nouveaux défis nous attendent, de nouveaux écueils surgiront, mais également, j'en suis persuadé, d'heureux accomplissements. Je souhaite donc ardemment que ces prochaines années verront enfin le plein épanouissement de l'art théâtral au sein de notre société québécoise, de voir enfin se concrétiser *Le théâtre plus que jamais!*



Martin Faucher
Président

Mot de la directrice générale

La tenue des *Seconds États généraux du théâtre professionnel québécois* et du *11^e Congrès québécois du théâtre* exigeait de faire un retour sur les principales activités du Conseil québécois du théâtre au cours des sept dernières années. En voici un bilan, qui est également le mien, puisque je peux affirmer avoir été au cœur de toutes ces actions, de toutes ces représentations.

Ce regard sur le travail réalisé réaffirme combien le Conseil québécois du théâtre est essentiel pour le milieu du théâtre. Il met en lumière l'ampleur des travaux accomplis et, par ailleurs, nous éclaire sur les nombreux dossiers restés irrésolus, faute de moyens financiers.

J'espère donc que ces *Seconds États généraux du théâtre professionnel québécois* se traduiront par des gestes concrets et définissent clairement les futures responsabilités du Conseil québécois du théâtre.



Raymonde Gazaille
Directrice générale (2001 à 2007)

1. Le Conseil québécois du théâtre : près de 25 ans de pratique !

À quelques semaines des Seconds États généraux du théâtre professionnel québécois, il semblait pertinent de procéder à un bilan des activités qui ont occupé le Conseil québécois du théâtre au cours des sept dernières années¹. Notre survol des luttes et des chantiers sur lesquels nous avons travaillé s'arrête volontairement à l'an 2000, puisqu'un premier bilan avait déjà été réalisé en 2003 afin de souligner les vingt ans du CQT².

En introduction, rappelons que la fondation du CQT remonte aux premiers États généraux du théâtre professionnel qui se sont tenus en 1981. Comme l'écrivait un des anciens présidents du CQT, Pierre MacDuff : « L'ensemble du milieu théâtral professionnel, tous métiers, toutes régions, toutes distinctions confondus, a souhaité, au terme des États généraux de 1981, se doter d'une instance qui puisse représenter l'entière du théâtre et qui soit habilitée à intervenir sur des questions touchant l'art théâtral, tel qu'il s'exerce au Québec.³»

Le CQT cherche avant tout à assumer un rôle de concertation au sein du milieu afin de se faire porte-parole des intérêts des compagnies, des associations et des professionnels de la scène. C'est ce que résume un autre de nos anciens présidents, Alain Fournier : « Le travail du CQT est d'abord et avant tout de porter la voix concordante du milieu théâtral, une voix qui a su rencontrer l'intérêt général, chaque membre y trouvant aussi son intérêt particulier.⁴» À ce titre, notre travail implique des interventions régulières auprès des pouvoirs publics, afin de faire valoir l'importance d'un soutien financier adéquat pour le théâtre et réclamer de meilleures conditions de travail pour ses praticiens.

Une autre composante de notre mandat est d'offrir un lieu d'échanges d'information entre les gens de théâtre. Le CQT travaille donc à informer et à animer la communauté théâtrale, entre autres, par l'entremise de publications et de bulletins électroniques.

En fait, les questions et les problématiques qui touchent l'art théâtral sont fort nombreuses, comme en témoignent les multiples dossiers traités avec succès par le CQT au cours des vingt-cinq dernières années. Ces succès résultent avant tout des efforts concertés des conseils d'administration et des multiples comités de travail mis sur pied au sein du CQT.

¹ Mentionnons que le CQT diffuse annuellement un rapport détaillé d'activités sous la forme d' *Aide-mémoire*. D'ailleurs, les six derniers *Aide Mémoire* sont disponibles sur le site Internet du CQT.

² Voir annexe.

³ Pierre MacDuff, « Mot du président. Le M.A.L., an 2. Un gain substantiel pour les artistes, créateurs et écrivains », *Aide-mémoire*, vol.15, no. 1, juin 2001.

⁴ Alain Fournier, « Ensemble pour agir à travers un organisme responsable », *Aide-mémoire*, vol. 15, no. 1, juin 2001.

Dans ce bilan, nous effectuerons une revue des grandes luttes qui ont animé l'équipe du CQT en nous attardant aux interventions politiques menées sur les scènes provinciale, fédérale et municipale, puis aux grands chantiers qui ont attiré notre attention, la clôture de ce bilan prenant effet avec les conclusions qui émaneront des Seconds États généraux du théâtre professionnel québécois, en octobre 2007!

2. Les grands dossiers politiques

Au premier rang des actions du Conseil québécois du théâtre (CQT) depuis sa création figure l'amélioration des conditions de la pratique de l'ensemble des praticiens de théâtre. En ce sens, les représentations visant à faire augmenter les budgets consacrés aux arts auront, au fil des ans, mobilisé l'essentiel de nos efforts. Notre analyse des conditions de financement nous a effectivement conduits à la conclusion qu'il était plus efficace de travailler dans un premier temps à une augmentation des budgets des différents conseils des arts, et cela en coalition avec les autres disciplines subventionnées par ces derniers, tout en argumentant pour que la discipline « théâtre » obtienne sa juste part. Parmi nos luttes les plus notoires figure la lutte des années 90 pour le « 1% », menée sous la bannière de la Coalition des arts, et celles du Mouvement pour les arts et les lettres (M.A.L.), en vue de hausser le budget du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) à 90 M\$ et d'augmenter de 150 M\$ récurrents celui du Conseil des Arts du Canada (CAC)⁵. Nous présentons dans ce document une synthèse des luttes menées sur les scènes provinciale, fédérale et municipale depuis l'an 2000.

La scène provinciale

À l'automne 1999, le Conseil québécois du théâtre s'est joint à huit associations et regroupements disciplinaires nationaux afin de créer le Mouvement pour les arts et les lettres, avec pour principale mission de réclamer d'une voix commune que le gouvernement du Québec investisse 45 M\$ supplémentaires et récurrents au CALQ, portant à 90 M\$ son budget total. Au cours des années qui ont suivi la création du Mouvement, le Conseil québécois du théâtre s'est impliqué activement en revendiquant l'augmentation des budgets alloués au secteur des arts et des lettres à travers diverses activités de mobilisation : rencontres avec les médias, tournées régionales de sensibilisation, campagnes de lettres aux élus, manifestations et manifestes, etc.

Rappelons que la première année d'activités du Mouvement a conduit à l'attribution, par la ministre de la Culture de l'époque, madame Agnès Maltais, de crédits supplémentaires mais non récurrents de 12 M\$ au CALQ. Ces gains, de loin insuffisants

⁵ Le Mouvement réclame également l'application de la Politique culturelle du Québec adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1992.

au regard des objectifs poursuivis, constituaient néanmoins un premier pas dans la bonne direction. Déterminé à obtenir des augmentations à la hauteur des besoins du milieu, les membres du Mouvement organisaient, le 26 février 2001, une manifestation massive dans les rues de Montréal. Cette manifestation, qui venait clore la première tournée régionale de sensibilisation du Mouvement, eut un impact déterminant puisqu'au moment de l'adoption du budget du Québec de 2001, la ministre des Finances, madame Pauline Marois, annonçait l'attribution d'une somme de 19 M\$ au CALQ répartis sur les quatre années suivantes. Cette augmentation comprenait 12 M\$ non récurrents pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001, auxquels s'ajoutaient 7 M\$ supplémentaires au CALQ durant les années 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004. Insatisfaites de cette augmentation, les associations qui composent le Mouvement convoquaient une réunion d'urgence des membres de leur conseil d'administration. Sous la pression, la nouvelle ministre de la Culture, madame Diane Lemieux, rendait les 7 M\$ cumulatifs, ce qui représentait une hausse de la base budgétaire du CALQ de 54 M\$ en quatre ans. La ministre signifiait également aux représentants du Mouvement sa détermination à obtenir la récurrence des 12 M\$ attribués au CALQ et à appliquer la Politique culturelle du Québec.

Au cours de l'année 2001-2002, en raison des événements du 11 septembre qui ont bousculé l'agenda gouvernemental, la mobilisation du Mouvement s'est concentrée sur l'attribution récurrente des 12 M\$. À cet effet, une seconde tournée régionale fut entreprise afin de sensibiliser et de mobiliser les artistes et représentants d'organismes culturels. Cette campagne s'est malheureusement soldée par un statu quo du budget du CALQ, et la promesse de la ministre d'obtenir la récurrence des 12 M\$ n'a pu être honorée.

Les mobilisations du CQT et du M.A.L. ont repris activement au cours de l'année électorale suivante. En septembre 2002, les membres du Mouvement présentaient un mémoire à la ministre des Finances sur la précarité des conditions de vie et de pratique des artistes, artisans et travailleurs culturels.

En novembre 2002, le Mouvement convoquait à Québec les représentants de la culture des trois partis politiques représentés au Parlement : Madame la ministre Diane Lemieux ; Madame Line Beauchamp du Parti libéral ; Monsieur François Corriveau de l'Action démocratique du Québec. Près d'une centaine de personnes étaient présentes afin d'exprimer leurs revendications en faveur de meilleures conditions pour les artistes et professionnels des arts et des lettres. Le Mouvement a également tenté de convaincre les cabinets des chefs des trois partis de tenir un débat sur la culture, les arts et les lettres, projet qui n'a pu être réalisé puisque messieurs Mario Dumont et Jean Charest ont décliné l'invitation. Le premier ministre, monsieur Bernard Landry, a toutefois accepté de rencontrer les artistes. Le 24 février 2003, monsieur Landry s'est ainsi engagé, devant un parterre de plus de cinq cents artistes, écrivains, artisans et travailleurs culturels, à une augmentation des budgets du CALQ de 20 M\$, ainsi qu'à d'autres mesures afférant au filet de sécurité sociale réclamé par l'Union des artistes. Cet événement d'envergure a été suivi de plusieurs interventions de la part des membres du Mouvement afin de s'assurer que les promesses électorales soient tenues.

Cependant, l'arrivée au pouvoir du Parti libéral au printemps 2003 a rendu caduque la promesse de monsieur Bernard Landry. Du même coup, les activités du Mouvement et du Conseil québécois du théâtre se sont considérablement intensifiées. En réaction au discours politique axé sur la « réingénierie » de l'État et aux compressions dans les

dépenses publiques, un regroupement spontané s'est mis en place dans l'ensemble du milieu culturel sous la bannière « Zéro coupure en culture »⁶. Une trentaine d'associations comprenant celles placées sous l'égide du Mouvement pour les arts et les lettres s'est réunie lors d'une conférence de presse tenue à la Cinémathèque québécoise, laquelle a suscité l'empathie de nombreux éditorialistes. Finalement, le premier budget du ministre des Finances épargnait le CALQ, le gouvernement ayant décidé de maintenir les augmentations votées par le gouvernement en 2001, ce qui portait son budget à 64,9 M\$.

La mobilisation des artistes a repris activement en janvier 2004, après que les membres du Mouvement eurent appris que le service de la dette du MCCQ s'élèverait à près de 28 % de son budget global au cours des deux années suivantes, ce qui signifiait une augmentation des dépenses de près de 35 M\$. Une campagne de mobilisation a été lancée avec une série d'alertes en crescendo et des rassemblements à Montréal et à Québec, ponctuée par l'envoi de plus de 4 000 lettres adressées à la ministre de la Culture et des Communications, au ministre des Finances et au premier ministre. Le M.A.L. demandait respectivement que 35 M\$ soient ajoutés au budget du MCCQ afin de combler la hausse du budget d'immobilisation et des coûts du système, que le budget du CALQ soit augmenté de 20 M\$, que 10 M\$ soient octroyés à la SODEC en soutien à la création, et finalement que le coût du filet de sécurité sociale pour les artistes, promis par le MCCQ, soit entièrement assumé par le gouvernement. Un mémoire sur le financement des arts et des lettres a également été déposé par les représentants du Mouvement au ministre des Finances.

Le 9 mars 2004, près de 2 000 artistes, travailleurs culturels et artisans tenaient une manifestation à la Place d'Armes sur le thème « La culture est dans le rouge ». Cette manifestation visait à réclamer l'injection de 35 M\$ dans le budget du MCCQ afin de contrer la hausse des coûts d'immobilisation et à demander au ministre des Finances, monsieur Yves Séguin, un financement adéquat pour la culture dans son prochain budget. La manifestation du 9 mars porta ses fruits dans la mesure où le ministère de la Culture vit son budget augmenté de 36 M\$ alors que la majorité des autres ministères subissait d'importantes compressions. Toutefois, il faut préciser que le CALQ n'obtint pour sa part aucune augmentation.

En comparaison, les mois qui ont précédé l'annonce du budget de mars 2005 ont été moins mouvementés, quoiqu'aussi décevants sur le plan des revendications par le milieu. Nos interventions au sein du Mouvement pour les arts et les lettres n'ont pas convaincu la ministre Line Beauchamp de l'urgence de soutenir les organismes et praticiens, dont le financement dépend du Conseil des arts et des lettres du Québec. Malgré une augmentation de 48 M\$ du budget du ministère de la Culture et des Communications, aucune somme additionnelle n'a été dévolue au CALQ. Par ailleurs, la mise en place de Placements Culture, un fonds d'appariement doté de 5 M\$ destiné à soutenir le mécénat a laissé le milieu théâtral inquiet.

⁶ Rappelons que très peu de temps après son élection en mai 2003, le gouvernement libéral a considérablement réorganisé les programmes et les services publics. Le MCCQ a coupé ou distribué différemment certains montants consacrés à la diffusion, notamment le soutien aux sorties culturelles ou l'aide aux diffuseurs pluridisciplinaires, sans étude d'impact sur les clientèles visées. Après que les milieux concernés, appuyés par le M.A.L., eurent indiqué l'impact négatif de ces mesures sur les compagnies, les diffuseurs et le public, le MCCQ a révisé sa position et a réinjecté des sommes dans les programmes.

Le lancement du troisième boycottage des activités culturelles par les enseignants a, par la suite, conditionné les activités politiques du CQT durant l'automne 2005. Le 14 décembre 2005, notre *Manifeste pour la fréquentation des arts de la scène par la jeunesse* était accueilli à l'Assemblée nationale par l'ensemble des députés de chacun des partis. La mobilisation que nous avons réussi à générer, notre ténacité et la série de manifestations très médiatisées nous ont permis de convaincre le gouvernement et les syndicats d'enseignants de signer une entente de principe dans laquelle était écarté à jamais le recours au boycottage des activités culturelles comme moyen de pression. Ce fut une réelle victoire! Il fallut ensuite attendre le mois de février 2006 pour que la ministre rende accessibles les compensations pour les pertes subies par les organismes et compagnies du milieu culturel lors de ce boycottage.

En 2006 toujours, la ministre de la Culture et des Communications, madame Line Beauchamp, a annoncé l'ajout de 4,2 M\$ sur trois ans pour la diffusion et la promotion des oeuvres québécoises à l'étranger, ce qui représente plus de 20 % du budget de la Politique internationale du Québec. Près de 2 M\$ de cette somme seront consacrés à la circulation des organismes et de leurs productions à l'étranger.

À partir de janvier 2007, la scène politique québécoise a connu de nombreux soubresauts. En février, le dévoilement d'un budget a précédé le lancement de la campagne électorale. Ce dernier s'est avéré décevant malgré une augmentation de 26 M\$ du budget attribué à la culture, sachant qu'aucune somme récurrente n'a été allouée au CALQ. Peu de temps après, soit le 13 mars, le CQT a participé à la conférence de presse du Mouvement pour les arts et les lettres qui eut lieu à Québec afin de dénoncer l'absence totale de vision à l'égard des arts dans le cadre de la campagne électorale. Le CQT a également mené ses propres activités de mobilisation, en conviant notamment les gens de théâtre à une Nuit des artistes au Théâtre du Nouveau Monde, rassemblement festif et mobilisateur qui avait pour objectif de réclamer une augmentation du budget du CALQ.

À la suite de la réélection du Parti libéral, la nouvelle ministre de la Culture et des Communications, madame Christine St-Pierre, a annoncé l'ajout de 8 M\$, non récurrents, au budget du CALQ, portant ainsi le budget total du Conseil à 86,2 M\$. Les nouveaux fonds profiteront, entre autres, au programme Placements Culture (3 M\$), ainsi qu'aux programmes d'aide à la tournée internationale (1,5 M\$) et aux bourses à la création et à la relève (2 M\$), ce qui répond à certaines revendications du milieu théâtral, en matière notamment de circulation des oeuvres québécoises à l'international. Cependant, il faut souligner qu'encore une fois aucune augmentation n'a été apportée aux programmes réguliers du CALQ.

La scène fédérale

Les interventions du Conseil québécois du théâtre sur la scène fédérale ont elles aussi été nombreuses et mouvementées au cours des dernières années. Nos actions pour un financement accru des arts et des lettres ont ciblé le Conseil des Arts du Canada, ainsi que le ministère du Patrimoine canadien et celui des Affaires étrangères. Pour certains dossiers, nous avons privilégié des actions spécifiquement centrées sur la défense des intérêts de la discipline théâtrale, mais bon nombre de nos interventions ont été menées aux côtés de nos collègues de la Coalition canadienne des arts et de ceux du Mouvement pour les arts et les lettres.

Nous sommes intervenus de façon persistante en faveur de la reconduction et de la hausse du budget du Conseil des Arts du Canada. Rappelons que le Mouvement réclame depuis 2001 que le budget du CAC soit porté à 300 M\$, demande qui s'appuie sur une estimation réelle des besoins du milieu artistique. Depuis cette date, nos actions se sont plus particulièrement concentrées sur l'obtention de la récurrence de la somme de 25 M\$ accordée au CAC par l'ancienne ministre de la Culture, madame Sheila Copps. Cette somme faisait partie des augmentations de plus d'un demi-milliard de dollars promis pour la culture par le gouvernement libéral en 2000.

Nous avons également eu à intervenir pour gérer différentes crises. Ce fut le cas en 2004 alors que le gouvernement libéral menaçait de mettre fin au programme *Un avenir en art*, duquel dépendent les volets *Présentation des arts*, *Espaces publics* et *Développement des compétences*. Nos actions dans ce dossier ont finalement été récompensées puisque le programme a été renouvelé pour une période de cinq ans.

La lecture du budget fédéral de 2005 qui n'accordait aucune augmentation substantielle pour le milieu des arts et de la culture a provoqué une forte mobilisation dans le milieu ainsi que du côté de nos partenaires canadiens. Ainsi, en octobre 2005, nous avons participé à la « journée lobby » organisée par la Coalition canadienne des arts. Cet événement, auquel la plupart des organisations artistiques canadiennes collaboraient, avait pour objectif de sensibiliser les députés et ministres fédéraux à la nécessité de majorer de 150 M\$ le budget du Conseil des Arts du Canada. Cet événement et d'autres représentations plus ciblées, ainsi qu'une campagne de lettres auprès des députés à travers le Canada, ont fait en sorte qu'en novembre 2005 le gouvernement libéral inscrivait l'augmentation de 150 M\$ pour le CAC dans ses intentions budgétaires.

Malheureusement, le changement de gouvernement de janvier 2006 a considérablement modifié la donne sur la scène fédérale. Le travail de pressions auprès des nouveaux élus et de la nouvelle ministre du Patrimoine canadien, madame Bev Oda, a dû être entièrement repris en vue du dépôt du budget fédéral du mois d'avril 2006. Ce travail a été efficace dans la mesure où le CAC a obtenu de la part du gouvernement Harper une hausse non récurrente de 20 M\$ pour une première année, suivie de 30 M\$ l'année suivante.

Une nouvelle crise est survenue en septembre 2006, alors que le gouvernement conservateur annonçait un vaste plan de compressions budgétaires totalisant un milliard de dollars dans un contexte de surplus record de 13,2 milliards de dollars pour l'année 2005-2006. Dans ce contexte, une coupe de près de 12 M\$ était annoncée au

Fonds pour la diplomatie ouverte du ministère des Affaires étrangères. Le Conseil québécois du théâtre s'est donc mobilisé de façon très active face à la menace de réductions sévères dans le programme Promotion des arts conjuguée aux compressions accusées par les centres culturels et les ambassades à l'étranger. Il faut également ajouter que cette crise est survenue au même moment où les ministères du Patrimoine canadien et des Affaires étrangères décidaient de procéder à l'évaluation globale de leurs programmes culturels, ce qui a occasionné de sérieux retards dans l'attribution des subventions. Les médias et les partis d'opposition ont rapidement été alertés, et une campagne de lettre de protestation adressée au ministre des Affaires étrangères, monsieur Peter Mackay, a été entreprise par le CQT. Par ailleurs, des dénonciations ont été lues à l'occasion de divers spectacles de théâtre et de danse. Ces coupes ont d'ailleurs soulevé de vives réactions, tant de la part des journalistes que du milieu artistique. La campagne d'actions a fait en sorte que les activités du programme Promotion des arts soient rétablies en novembre 2006.

Au cours de la même période, nous nous sommes joints à la Coalition canadienne des arts qui a mené une autre campagne de sensibilisation nationale auprès des élus afin d'obtenir un financement accru et récurrent pour le CAC. Ces démarches politiques ont eu un impact sur le Comité permanent des finances de la Chambre des communes qui, dans son rapport sur ses consultations prébudgétaires déposé en décembre 2006, recommandait de porter le budget du CAC à 300 M\$. Le Comité faisait ainsi écho à nos revendications en recommandant d'augmenter le financement accordé au secteur des arts et de la culture, en plus de souligner l'importance d'un financement stable et d'une meilleure coordination entre les mesures fiscales et les dépenses fédérales. Malheureusement, le budget fédéral de mars 2007 faisait fi de ces recommandations et des appels des milieux artistiques canadiens en n'accordant aucune augmentation au CAC.

Les pressions conjuguées ont tout de même porté leurs fruits puisque, tout récemment, soit en juillet dernier, le gouvernement conservateur a annoncé qu'il rendait récurrente la hausse de 30 M\$ au budget du Conseil des Arts du Canada. Par ailleurs, le CAC a répondu à l'une de nos demandes en majorant de 1,5 M\$ le budget 2006-2007 consacré aux subventions de projets, portant ainsi à 12,5 M\$ cette enveloppe budgétaire. Le Conseil québécois du théâtre avait plaidé en faveur des organismes aux projets dont les programmes de subventions étaient exclus de la dernière augmentation budgétaire.

La scène municipale

Sur la scène municipale, les restructurations des instances décisionnelles des dernières années ont grandement occupé le CQT. Que l'on se réfère à l'épisode des fusions/défusions, à l'élaboration de la politique culturelle de Montréal ou, plus récemment, aux débats sur la refonte de la gouvernance culturelle de la métropole, les occasions d'intervenir auront été multiples pour le CQT.

Rappelons tout d'abord qu'en 2002, le CQT mettait sur pied un Comité municipal dont le mandat était d'évaluer l'impact des fusions municipales sur le milieu artistique, et plus particulièrement sur la communauté théâtrale. Dans les faits, l'année 2002 fut très chargée sur le plan municipal puisqu'elle concordait avec le lancement de la campagne électorale exigeant des interventions auprès des candidats en lice, puis auprès des élus. Parallèlement, les travaux préparatoires à la tenue du Sommet de Montréal de juin 2002, auxquels a participé le CQT de façon critique, ont soulevé des débats houleux.

Nos plaidoyers pour un financement accru du Conseil des arts de Montréal n'ont pas été entendus et en décembre 2002, malgré les recommandations faites par la Commission permanente du conseil municipal sur les arts, la culture et le patrimoine en faveur d'un budget bonifié pour le CAM et d'une indexation annuelle, aucune augmentation n'a été annoncée.

Le projet de fusion entre Culture Montréal et le Conseil de la culture de Montréal, créé pour protéger les professionnels de la culture, a également nécessité plusieurs heures de négociation et d'appels aux compromis. Finalement, le 28 février 2003, le Conseil de la culture de Montréal se sabordait en faisant la promesse que Culture Montréal intègre les préoccupations des membres du Conseil de la culture de Montréal.

Au cours de l'année 2003-2004, plusieurs événements ont à nouveau exigé l'intervention du CQT en raison notamment des travaux entourant l'élaboration de la Politique culturelle de Montréal ainsi que des défusions municipales et de la création des Conférences régionales des élus (CRÉ).

Par le biais de son Comité sur la politique culturelle formé en 2003, le CQT a suivi les travaux entourant l'élaboration de la Politique culturelle de Montréal. En effet, Montréal n'avait aucune politique dans ce domaine. Ainsi, en avril 2003, le CQT présentait au Groupe-conseil responsable de l'énoncé de la politique culturelle un document préliminaire sur ses positions en matière de culture pour la métropole. Puis en juin 2003, le Groupe-conseil déposait son propre rapport intitulé *Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle auprès de la Ville de Montréal*. Plusieurs des recommandations du rapport répondaient aux attentes du milieu culturel montréalais et il fut donc accueilli de façon positive par la communauté théâtrale. Le rapport recommandait, entre autres, le renforcement de la mission du CAM, accompagné d'un accroissement substantiel de son budget annuel. Le CQT a, par la suite, déposé un mémoire intitulé *Vers une politique culturelle pour Montréal*⁷, dans lequel nous insistions sur la nécessité que la culture, en tant que pilier du développement

⁷ CQT, *Vers une politique culturelle pour Montréal. Position du CQT*, octobre 2003.

artistique, social et économique, devienne un des enjeux majeurs du développement de Montréal.

En novembre 2004, la Ville de Montréal diffusait son projet de Politique culturelle et, au même moment, la Ville de Québec lançait sa propre Politique culturelle. Précisons que cette dernière résultait de l'arrimage de sept politiques culturelles déjà en place avant la fusion municipale. Son projet harmonisé avait fait l'objet de consultations à l'automne 2002, auxquelles avait pris part le CQT par le biais du Mouvement pour les arts et les lettres. Or, si la création d'un Conseil des arts de Québec a été écartée de la Politique culturelle, il semble que ce soit au profit d'un réinvestissement dans le soutien au fonctionnement des organismes professionnels auquel a souscrit une bonne part du milieu artistique de Québec.

Concernant le projet de Politique culturelle proposé par la Ville de Montréal, il est vite apparu que le produit présenté était édulcoré à bien des égards. Répartie en quarante-cinq recommandations, la vision municipale apparaissait floue. À l'instar d'une centaine d'associations et de regroupements, le CQT a déposé un nouveau mémoire lors des consultations publiques menées par l'Office de consultation publique de Montréal, dans lequel nous manifestions notre inquiétude que l'artiste soit marginalisé dans une démarche politique visant avant tout l'accessibilité, et que sa pratique soit instrumentalisée afin de servir des argumentaires économiques ou politiques. Nous demandions que l'artiste professionnel et sa pratique soient au cœur de la Politique culturelle de la Ville.

Finalement, le rapport de la Commission de l'Office de consultation publique de Montréal avalisait certaines des recommandations les plus importantes de notre mémoire, notamment en recommandant que la Ville de Montréal reconnaisse la valeur intrinsèque de l'art et de la culture comme principe fondateur de la future Politique et, d'autre part, que le créateur y occupe une place pivot.

Le dossier sur la création des Conférences régionales des élus (CRÉ) qui a soulevé bien des questions quant à la représentativité du milieu culturel nous a également tenus occupés durant cette période. En effet, en mettant en place les Conférences régionales des élus en décembre 2003, le gouvernement du Québec a pratiquement évincé la société civile des nouvelles structures décisionnelles régionales, les élus municipaux détenant presque tous les pouvoirs en matière de développement local et régional, contrairement aux formules des Conseils régionaux de développement (CRD) aujourd'hui abolis. Sous les pressions exercées par de nombreux regroupements nationaux, dont le Conseil québécois du théâtre, le gouvernement a intégré des amendements à la loi, précisant que les CRÉ peuvent nommer des membres de la société civile au sein de leurs conseils d'administration. Toutefois, il n'est pas précisé de quels milieux doivent provenir ces représentants de la société civile. Ainsi, dans certaines régions, ne retrouve-t-on aucun représentant du secteur culturel.

Plus récemment, soit au printemps 2007, le CQT est intervenu sur le dossier de la gouvernance culturelle de la métropole. En effet, en vue du *Rendez-vous Montréal, métropole culturelle* qui aura lieu en novembre 2007, Culture Montréal a invité le milieu culturel à réfléchir à la possibilité de créer une *Agence montréalaise de développement des arts et de la culture (AMDAC)*. Cette proposition a suscité plusieurs réflexions, notamment de la part du Conseil des arts de Montréal qui a diffusé un document dans lequel il offre plutôt de renforcer sa mission, position que nous avons décidé d'appuyer fortement. Dans le cadre d'un mémoire⁸ intitulé *Gouvernance culturelle : perspectives d'avenir pour Montréal, métropole culturelle*, nous avons pris position en faveur d'une consolidation de la mission et des ressources du Conseil des arts de Montréal qui représente l'institution à travers laquelle la créativité et la diversité artistique sont susceptibles d'être le plus adéquatement soutenues sur le territoire montréalais. Il s'agit d'un autre dossier sur lequel nous demeurons toujours actifs.

⁸ CQT, *Gouvernance culturelle : perspectives d'avenir pour Montréal, métropole culturelle*, mai 2007.

3. Les grands chantiers du CQT

Le théâtre jeunes publics

La fréquentation du théâtre par la jeunesse représente une des grandes préoccupations du CQT depuis sa fondation. Cette problématique a d'autant plus suscité notre engagement que nous avons vécu trois boycottages des activités culturelles par les enseignants du secteur public au cours des huit dernières années. Le premier boycottage a été déclaré en septembre 1999. Il avait donné lieu à une mobilisation concertée entre l'UDA et de nombreuses associations disciplinaires des arts. Ces pressions avaient fait en sorte que le gouvernement péquiste de l'époque accepte de verser des compensations financières aux artistes et autres travailleurs culturels. Une déclaration portant le titre *L'école, lieu de culture pour les jeunes; La culture, source de savoir et d'apprentissage* avait également été signée par les ministres Agnès Maltais et François Legault, respectivement du MCCQ et du MEQ. Après ce premier boycottage, le ministère de l'Éducation a injecté 1,3 M\$ d'argent frais et récurrent aux 2,2 M\$ attribués au ministère de la Culture pour les projets de concertation « Culture Éducation » au primaire.

Une fois la poussière retombée, le CQT mettait sur pied en 2001 un Comité Culture Éducation dont le mandat était d'établir un portrait de la situation des arts à l'école. L'objectif était également de vérifier de quelles façons le MCCQ et le MEQ répondaient aux exigences de la Politique culturelle et de la Politique de la diffusion, de recommander au CQT des actions visant à concrétiser l'arrimage de ces deux ministères en termes de programmes et de financement. Malheureusement, en raison du deuxième boycottage des activités culturelles par les enseignants déclaré en janvier 2002, le Comité a été contraint de réorienter ses travaux sur les interventions immédiates à mettre en oeuvre. Ce second boycottage a pris fin en mai 2002. Il venait confirmer que le règlement des conflits entre les enseignants et le gouvernement n'oblige aucunement l'école à remplir sa mission d'ouverture aux arts et à la culture.

En 2004, le Comité Culture Éducation du CQT proposait d'accentuer ses pressions auprès du MEQ et du MCCQ, afin que le volet des programmes scolaires visant la fréquentation du théâtre professionnel soit mis en oeuvre et que ces ministères facilitent l'accès aux élèves par des mesures incitatives et financières en fonction de leur mission respective. L'annonce de compressions budgétaires de 500 000 \$ dans le programme Rencontres Culture Éducation et l'interruption des activités de la Table de concertation Arts Éducation nous ont toutefois contraints à concentrer nos interventions sur ces dossiers prioritaires. Rappelons que la Table de concertation Arts Éducation a été créée en 1993, à l'instigation du CQT, et qu'elle est à l'origine de mesures comme Specta-Jeunes et d'autres programmes de sensibilisation aux arts proposés en milieu scolaire.

Le MCCQ est finalement revenu sur ces positions en janvier 2004. Nous apprenions alors que les travaux de la Table de concertation seraient relancés et que la compression de 500 000 \$ serait réduite à 250 000 \$. Le programme « Rencontres Culture Éducation » a toutefois été remplacé par un nouveau plan d'action MCCQ-MEQ nommé « Éduculture ». Élaboré sans consultation du milieu culturel, ce plan d'action a suscité une levée de boucliers dans la communauté théâtrale. En concertation avec un ensemble d'associations, nous sommes intervenus pour exiger qu'un comité ayant pour mandat de consulter le milieu sur les changements éventuels dans la gestion du programme soit créé, qu'un statu quo soit maintenu quant à la gestion du programme Rencontres Culture Éducation et qu'une étude d'évaluation des impacts de la sortie culturelle soit réalisée.

Tout en admettant que des aménagements devaient être apportés, les représentants du ministère confirmaient qu'ils iraient de l'avant avec le programme Éduculture, dont la mise en application fut retardée au 30 avril 2004. Entre-temps, RIDEAU obtenait du MCCQ qu'une somme soit réservée afin de compenser les diffuseurs ayant subi des pertes financières à la suite de la mise en oeuvre du nouveau programme. Ils ont également obtenu que soit mis sur pied un Comité de veille, composé des représentants du MCCQ, du MEQ et des diffuseurs. Finalement, le MCCQ et le MEQ ont renommé ledit programme « La culture à l'école ». Ce programme conjoint intègre le programme Rencontres Culture Éducation du MCCQ et la Mesure de soutien à l'intégration de la dimension culturelle à l'école du MEQ.

Le Comité Culture Éducation du CQT est, par la suite, demeuré attentif aux développements et aux impacts du nouveau programme, jusqu'à ce qu'un troisième boycottage des activités culturelles par les enseignants soit déclaré en février 2005, perturbant à nouveau l'avancée de ses travaux. Le scénario catastrophe craint par le milieu se reproduisait une fois de plus. Par ailleurs, et contrairement aux boycottages précédents, c'est en amont de la signature des contrats que s'est exercée la pression. Si, par le passé, les contrats signés, mais non respectés en raison du boycottage, avaient pu contribuer à justifier la nécessité d'une compensation par le MCCQ, cela n'a donc pas été le cas cette fois-ci, ce qui a rendu nos actions d'autant plus ardues.

En juin 2005, une Coalition des arts de la scène a été mise sur pied. Formée d'organismes de représentation du théâtre (dont le CQT), de la musique et de la danse, ainsi que de RIDEAU et de diffuseurs spécialisés, la coalition a entrepris de faire des représentations auprès des syndicats concernés ainsi que du MCCQ et du CALQ. Sans succès. L'exécutif de la Fédération des syndicats de l'enseignement, auquel sont affiliés plus de quarante-quatre syndicats membres, a fait la sourde oreille en avançant comme principal argument qu'aucun moyen de pression ne s'établit sans heurt.

Au cours du mois d'août, la Coalition des arts de la scène a entamé une campagne médiatique dans les principaux quotidiens du Québec. Le 6 septembre 2005 ont eu lieu six manifestations-chocs dans six régions du Québec. Cette journée marquait aussi le coup d'envoi d'une campagne de lettres aux dirigeants et aux élus. Près de 600 lettres ont été envoyées par les organismes et les compagnies. Finalement, ces actions ont permis d'ébranler le gouvernement puisque, peu de temps après, la ministre de la Culture, madame Line Beauchamp, émettait un communiqué pour déplorer le boycottage. Cette prise de position a été suivie de l'annonce de compensations financières aux organismes touchés par le boycottage. À cette fin, le MCCQ a instauré

un Comité de veille⁹ sur le boycottage, dont la mission était de faire le lien avec les organismes culturels et de s'assurer de la mise en place de mesures visant à réduire les impacts du boycottage.

Le 14 décembre, notre *Manifeste pour la fréquentation des arts de la scène par les jeunes* était accueilli par un consentement unanime de tous les députés de chacun des partis de l'Assemblée nationale. Nos efforts acharnés et concertés pour mettre un terme à ce troisième boycottage ont porté leurs fruits, puisque cette même journée, le gouvernement et les syndicats d'enseignants signaient une entente de principe écartant à jamais l'utilisation du boycottage des activités culturelles comme moyen de pression.

Début 2006, les associations des arts de la scène et de la diffusion, appuyées par leurs membres respectifs, ont convenu de poursuivre leur collaboration au sein d'une nouvelle coalition, la Coalition pour la fréquentation des arts de la scène par les élèves du Québec (CoFASEQ). Le mandat de la CoFASEQ est de déterminer les moyens les plus pertinents d'assurer l'accessibilité des arts de la scène aux élèves du Québec et d'élaborer des stratégies utiles à cet effet. Au cours des mois suivants, les membres de la CoFASEQ se sont réunis à quelques reprises afin de se doter d'un plan de travail et de stratégies pour la prochaine année. Parallèlement à ces travaux, un suivi a été réalisé auprès des instances du ministère de la Culture et du CALQ, afin de s'assurer que les compensations de l'ordre de 2,5 M\$ soient équitablement distribuées auprès des compagnies et des artistes et que soient rapidement mises en place des mesures de relance. L'épisode houleux de ce troisième boycottage s'est conclu avec l'annonce, en février 2006, des modalités d'allocations des compensations financières.

Le Guide du passeur et le Coup d'œil sur la saison théâtrale

Au cours des dernières années, le CQT a également travaillé à l'élaboration d'outils concrets permettant l'amélioration de la pratique et de la fréquentation du théâtre jeunes publics. On pense, entre autres, au *Guide du passeur* et au *Coup d'œil sur la saison théâtrale*. Ce dernier outil est publié chaque année depuis 1994 par le CQT. Destiné aux professeurs de français et d'art dramatique, le *Coup d'œil* permet de prendre connaissance à l'avance de la programmation des compagnies de théâtre, et facilite ainsi les planifications de sorties culturelles en milieu scolaire. Le *Coup d'œil* sur la saison théâtrale jette un pont entre le milieu théâtral et celui de l'éducation, et 13 ans plus tard, ce succès ne s'est pas démenti, tant auprès des compagnies que chez les professeurs. À ce jour, près de 110 compagnies et diffuseurs y proposent une centaine de spectacles, près de 800 écoles secondaires et cégeps dans l'ensemble du Québec sont informés des parutions du *Coup d'œil* et plus de 500 professeurs le consultent. Mentionnons également que, depuis 2002, cette publication est électronique et accessible sur notre site Web, ce qui facilite encore davantage son utilisation.

De plus, en 2001, le CQT en collaboration avec TUEJ a développé *Le Guide du passeur*, un nouvel outil de sensibilisation au théâtre. *Le Guide du passeur* s'inscrit dans le prolongement des réflexions et des actions menées par TUEJ et le CQT autour de la

⁹ Le Comité de veille sur le boycottage des activités culturelles regroupait le CALQ et la SODEC, ainsi que des représentants des producteurs jeunes publics, des diffuseurs spécialisés et des diffuseurs pluridisciplinaires, des représentants des musées, de la danse, de la musique, des écrivains, des salons du livre, du cinéma et des arts du cirque.

diffusion et de la fréquentation du théâtre au Québec. Créé spécifiquement à l'intention des diffuseurs, ce guide veut soutenir les actions destinées à améliorer la connaissance et l'appréciation de l'art théâtral par le public. Il a pour but de renseigner et de guider les animateurs professionnels ainsi que les diffuseurs dans la préparation d'activités d'animation et d'ateliers destinés à ceux qui encadrent ou accompagnent l'accueil du public au théâtre.

La diffusion

La question de la diffusion du théâtre au Québec fait l'objet de débats depuis de nombreuses années et représente une préoccupation majeure au Conseil québécois du théâtre. En ce sens, dès 1991, le CQT amorçait une réflexion approfondie sur la question de la circulation du théâtre par le biais de son Comité de diffusion.

Rappelons qu'en 1996, le ministère de la Culture et des Communications rendait publique la première *Politique de diffusion des arts de la scène au Québec : Remettre l'art au monde*¹⁰. Cette même année, le CQT amorçait un processus d'analyse afin de nourrir les travaux du 7^e Congrès québécois du théâtre, dont le thème principal était *Bilan et perspectives de la diffusion du théâtre au Québec*¹¹. À cette époque, la question de la diffusion était examinée sous l'angle du développement du public et de la circulation du théâtre jeunes publics et pour adultes. Les réflexions et recommandations qui ont suivi ces travaux ont entraîné, pour le CQT, la réalisation d'une série d'études sur le développement de public, la mise en marché et la promotion. Ainsi, en 1998, était publié *Diagnostic actif des pratiques de mise en marché au Québec*, puis, en 2001, *Le théâtre : services de consultation et de perfectionnement relatifs à la mise en marché, au développement de public et à la diffusion*. En 2002, le Comité sur les besoins en formation concluait cette série d'enquêtes en publiant *Le théâtre : étude des besoins en formation dans les domaines de la promotion, de la mise en marché et du développement de public*¹².

Il est évident que depuis 1996, les conditions de diffusion ont beaucoup changé. De nouveaux lieux sont apparus dans le circuit de tournée des spectacles de théâtre, les compagnies productrices ont pris de la maturité et ont acquis un meilleur savoir-faire, les paramètres de la circulation des œuvres pour jeunes publics se sont transformés, faisant naître de nouveaux besoins, tandis que le théâtre pour adultes et de création se dotait de nouveaux outils tels que Les Voyagements, Les Fenêtres de la création théâtrale, etc.

Face à la nécessité d'établir un nouveau bilan des conditions de la diffusion, nous avons consacré le 10^e Congrès québécois du théâtre, qui a eu lieu en mai 2003, exclusivement à cette problématique. Les travaux préparatoires, coordonnés par Pierre

¹⁰ Ministère de la Culture et des Communications du Québec, *Remettre l'art au monde: politique de diffusion des arts de la scène*, Québec, 1996.

¹¹ Le second thème de ce 7^e Congrès était « L'avenir du théâtre à l'aube de l'an 2000 ».

¹² CQT, *Diagnostic actif des pratiques de mise en marché au Québec*, juin 1998. CQT, *Le théâtre : services de consultation et de perfectionnement relatifs à la mise en marché, au développement de public et à la diffusion*, août 2001. CQT, *Le théâtre : étude des besoins en formation dans les domaines de la promotion, de la mise en marché et du développement de public*, mai 2002.

Tremblay, devaient contribuer à poser un diagnostic sur l'état de la diffusion au Québec depuis la mise en place de la Politique de 1996. L'aboutissement des recherches, collectes de données et analyses menées par Andrée Garon et Stéphane Leclerc a constitué un formidable outil : *Le portrait de la diffusion du théâtre au Québec*¹³.

Parallèlement à la réalisation de ce portrait, une vaste consultation dirigée par Bernard Gilbert a été entreprise sur l'ensemble du territoire québécois, réunissant dans chaque région les diffuseurs et les producteurs. Des consultations ont également été menées auprès des représentants de chaque secteur concerné par la diffusion, soit les compagnies de théâtre, les diffuseurs, les praticiens et les agents gouvernementaux. Ces rencontres ont permis de confirmer un sentiment commun dès le début des travaux, concernant la somme importante de travail restant à accomplir pour améliorer les conditions de diffusion du théâtre. Le nombre de productions et de représentations a augmenté depuis 1996 ainsi que la fréquentation du théâtre, mais ces résultats positifs ont été gagnés de haute lutte grâce à des projets de développement des publics efficaces et à la ténacité des diffuseurs et des compagnies productrices. Ainsi, les travaux du 10^e Congrès nous ont amené à exiger l'apport d'un soutien financier plus important de la part des subventionneurs, apport essentiel au renforcement des conditions, toujours fragiles, de la diffusion du théâtre québécois.

Mentionnons que le 10^e Congrès québécois du théâtre a également permis d'entériner des amendements majeurs aux règlements du CQT ayant trait à la composition du conseil d'administration, au quorum et à la fréquence des congrès. Cette actualisation des règlements du CQT constituait le résultat de près d'une année de travaux du Comité des statuts et règlements. L'assemblée générale s'est ainsi conclue par la formation d'un nouveau conseil d'administration, composé de neuf membres délégués par les différentes associations regroupées au sein du CQT et par neuf praticiens, majoritairement issus de la relève. Cette présence nouvelle, jeune et dynamique au sein du CQT, confirmait l'élan et le défi lancé par les congressistes afin d'amener l'ensemble de la communauté théâtrale à se solidariser autour du théâtre de demain. Concernant les changements qui ont touché la composition du CQT, il est également important d'ouvrir une parenthèse afin de rappeler le départ de l'UDA et de l'AQAD en 2002, et de l'APASQ en 2005. Ces départs mettent en évidence le défi, particulièrement complexe dans un contexte prolongé de stagnation financière, d'une cohabitation harmonieuse entre les intérêts particuliers des membres de ces différentes associations et les intérêts généraux du théâtre québécois.

Par ailleurs, les rencontres et débats du 10^e Congrès ont mené à la formulation de treize propositions qui ont été officiellement adoptées lors de l'assemblée générale. Celles-ci ont fourni au Conseil québécois du théâtre ses principales orientations pour les années à venir. Trois de ces propositions¹⁴ concernaient directement le développement de public et ont donc conduit à la mise sur pied du Comité Actions et Développement de public, dont le mandat était de proposer des actions concrètes afin d'obtenir des programmes et des enveloppes récurrentes permettant aux compagnies,

¹³ Andrée Garon et Stéphane Leclerc, *Le portrait de la diffusion du théâtre au Québec*, CQT, avril 2003.

¹⁴ Il s'agissait des propositions 2, 5 et 6 suivantes : « Il est proposé que le CQT réclame de la part des instances publiques des programmes d'aide récurrents pour soutenir les actions de sensibilisation et de développement des publics, des producteurs et des diffuseurs. Il est proposé que le CQT réclame de la part des pouvoirs publics qu'ils soutiennent le développement des diffuseurs spécialisés en théâtre de façon à ce qu'ils puissent remplir pleinement leur mission et leur mandat. Il est proposé que le CQT encourage et soutienne le développement des échanges amorcés entre le milieu théâtral et les diffuseurs et leurs réseaux. »

aux diffuseurs pluridisciplinaires et aux diffuseurs spécialisés en théâtre de sensibiliser le public au plaisir du théâtre, de le fidéliser et d'augmenter sa fréquentation.

Dans un contexte de compressions, les membres du Comité concluaient qu'il était nécessaire de faire rapidement des recommandations au MCCQ sur les mesures à prendre pour assurer l'accès du public aux diverses propositions théâtrales dont plusieurs sont soutenues à la création. Il a donc été proposé de rédiger à l'intention du MCCQ et du CALQ un mémoire reprenant l'argumentation en faveur de programmes d'aide récurrents accompagnés des fonds suffisants d'une part, pour soutenir adéquatement les compagnies souhaitant prolonger la durée de vie de leurs spectacles, et d'autre part, pour encourager les actions de sensibilisation de développement et ceux qui, dans l'exercice de leurs missions respectives, les réalisent. Ce mémoire intitulé *Développement de publics et circulation de spectacles*¹⁵ a été adressé à la ministre Line Beauchamp au cours de l'été 2004.

En s'associant aux diffuseurs, le CQT a pris les moyens utiles pour acheminer les demandes du théâtre relativement au soutien des activités de sensibilisation et de développement des publics. Concernant le théâtre jeunes publics, le CQT a exprimé clairement les demandes du milieu quant aux exigences en matière d'accessibilité.

Dans le cadre de la mise en œuvre des propositions¹⁶ adoptées lors du 10^e Congrès québécois du théâtre, le CQT mettait sur pied, au cours de l'automne 2003, un Comité sur les nouvelles ressources financières, plus tard renommé Comité sur la mise en commun des ressources. Composé de praticiens, d'auteurs et de comédiens portant également le chapeau de directeur général et artistique de leur propre compagnie, ce comité a concentré ses efforts sur la recherche d'actions permettant de remédier aux conditions précaires dans lesquelles évolue la relève théâtrale professionnelle. Le Comité a ainsi produit un mémoire¹⁷, *La pratique théâtrale professionnelle vécue par les compagnies peu soutenues au fonctionnement et soutenues au projet*, qui a été remis au CALQ, au CAC, au CAM et à la ministre de la Culture et des communications du Québec, madame Line Beauchamp.

Afin de soutenir cette réflexion, les membres du Comité ont par la suite réalisé des entrevues auprès d'une quinzaine de compagnies de théâtre peu ou pas subventionnées au fonctionnement et qui, pour la plupart, sont membres de l'Association des compagnies de théâtre (ACT) ou de Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ). Les données ainsi recueillies, en plus des discussions à l'intérieur même du

¹⁵ CQT, « Développement de publics et circulation des spectacles », juillet 2004.

¹⁶ Il s'agissait des propositions 7, 10 et 11 suivantes : « Il est proposé que le CQT poursuive et accentue ses pressions auprès des diverses instances publiques afin que celles-ci bonifient et harmonisent la gestion des programmes et leur accessibilité, l'aide financière associées à la diffusion et à la circulation du théâtre. Il est proposé que le CQT, de concert avec les associations concernées, revendique auprès des instances publiques l'apport de nouvelles ressources financières pour les compagnies de théâtre qui sont peu ou qui ne sont pas soutenues au fonctionnement. Il est proposé que le CQT soutienne les compagnies de théâtre qui bénéficient de peu ou d'aucun soutien au fonctionnement dans leur réflexion sur la mise en commun de ressources humaines et logistiques pour améliorer la diffusion de leurs productions et que le CQT appuie des initiatives de collaborations mises de l'avant par ces compagnies ainsi que leurs demandes de financement pour des actions concertées. »

¹⁷ CQT, « La pratique théâtrale professionnelle vécue par les compagnies peu soutenues au fonctionnement et soutenues au projet », février 2004. Le mémoire du Comité présente les situations irritantes communes à plusieurs compagnies peu ou pas subventionnées au fonctionnement. Ces irritants touchent principalement les cachets (ou plutôt l'absence de cachet), la gestion de la compagnie (les artistes aux multiples chapeaux qui jonglent entre l'administration et la création), les ressources humaines et matérielles (ou la rareté des ressources humaines et matérielles), la complexité des demandes de subventions et les budgets restreints pour la réalisation d'un projet.

Comité, ont permis de relever plusieurs situations irritantes et de dégager de possibles solutions qui favoriseraient l'amélioration de la pratique théâtrale et les conditions de vie et de travail des praticiens fondateurs de ces compagnies de la relève ou en émergence.

Le mémoire affirme clairement que de nouvelles ressources financières doivent impérativement être octroyées aux compagnies de théâtre qui sont peu soutenues pour leur fonctionnement et que l'aide pour chacun des projets se doit d'être augmentée substantiellement afin de permettre leur réalisation dans des conditions décentes. Le mémoire présente également plusieurs solutions possibles qui touchent tout autant les organismes subventionneurs, les théâtres établis et les compagnies soutenues au projet.

Mentionnons également qu'avec l'aval de ses organismes membres et de son conseil d'administration, le CQT a formulé un appui sans réserve à un projet de lieu de diffusion dédié à la relève théâtrale à Montréal, nommé La Centrale. Résultat d'un regroupement de sept compagnies de théâtre de la relève, le projet La Centrale vise à faire une meilleure place aux œuvres émergentes en leur offrant une visibilité et en développant un nouveau public. Le caractère probant de ce projet se situe dans sa capacité à apporter des solutions susceptibles d'enrichir tout le milieu théâtral, en offrant aux artistes émergents la possibilité de contourner les barrages inhérents à leur récente pratique professionnelle. À l'heure actuelle, le projet a reçu l'appui des différents conseils des arts ainsi que de la Ville de Montréal, en plus d'avoir été préapprouvé par le MCCQ. Les négociations sont présentement en cours avec l'Université du Québec à Montréal pour la signature d'un bail, mais on ne prévoit pas d'ouverture avant septembre 2008.

TrocThéâtre

Une des pistes de solution évoquées dans le mémoire *La pratique théâtrale professionnelle vécue par les compagnies peu soutenues au fonctionnement et soutenues au projet* suggérait la mise en place d'un véhicule de partage des ressources. Le Comité sur la mise en commun des ressources a ainsi analysé la possibilité de créer un centre d'information électronique. Un sondage effectué auprès de l'ensemble des compagnies de théâtre en septembre 2004 permettait de valider le bien-fondé du projet et surtout de définir les besoins prioritaires des compagnies. Ce large consensus donnait alors le coup d'envoi à la conception d'un site Web baptisé « TrocThéâtre », puisque faute de moyens financiers supplémentaires, les compagnies uniquement soutenues au projet et celles peu soutenues au fonctionnement doivent s'inventer une économie de troc et de débrouillardise.

En avril 2005, le CQT signait l'édition finale du site www.troctheatre.com et le présentait officiellement à la communauté théâtrale lors du colloque *Le Théâtre à tout prix*. TrocThéâtre a été conçu sous forme d'un babillard électronique sur lequel les praticiens et compagnies de théâtre peuvent échanger différentes informations concernant la recherche et l'offre d'espaces, de matériel et de savoir-faire divers. Rappelons que le site est un service gratuit.

TrocThéâtre en est aujourd'hui à sa deuxième année d'activité et son succès est continu. On compte en moyenne 20 nouvelles annonces et 1 200 visiteurs par mois

ainsi que 1 500 abonnés à l'Info-courriel de TrocThéâtre. Dans les faits, l'analyse des statistiques de fréquentation du site montre une hausse constante du nombre de visiteurs et des demandes d'abonnement à InfoTroc. On peut ainsi en déduire que TrocThéâtre, fruit d'un bel élan de solidarité, représente un exemple réussi de mise en commun des ressources.

La circulation des oeuvres à l'international

Depuis 2004, le CQT a accordé une attention particulière au dossier de la circulation des oeuvres à l'international. À cet effet, nous avons collaboré avec le Regroupement québécois de la danse et le Conseil québécois de la musique pour produire le document *Les arts de la scène, grands ambassadeurs de l'identité canadienne à l'étranger – Condensé des réflexions à l'égard de la situation financière des organismes organisant des tournées à l'extérieur du Canada*¹⁸. Ce document offre un portrait concis de la situation des tournées à l'international, ainsi que des recommandations pour améliorer la qualité du soutien gouvernemental aux organismes qui diffusent les arts de la scène canadiens à l'étranger. Il a été remis à l'ancien ministre fédéral des Affaires étrangères, monsieur Pierre Pettigrew, en janvier 2005.

Cependant, ce n'est que tout récemment que le dialogue s'est engagé avec le ministère des Affaires étrangères qui procède actuellement à une révision de son programme Promotion des arts. Parallèlement à cette démarche, le CQT a obtenu une subvention du Conseil des Arts du Canada afin de mener une enquête sur la situation de la circulation des oeuvres à l'international pour les organismes de théâtre du Québec.

Le CQT a entamé son enquête par la tenue d'une rencontre-débat qui a eu lieu à la Grande Bibliothèque, en mars 2006. Près d'une quarantaine de représentants de compagnies de théâtre et d'agences gouvernementales, concernés par la circulation des oeuvres à l'international, se sont réunis à l'invitation du CQT. L'objectif de la rencontre était de favoriser les échanges sur la situation actuelle des tournées à l'international, afin d'en connaître les réelles difficultés et d'en évaluer les possibilités d'avenir. Un rapport de cette rencontre-débat a par la suite été rédigé et diffusé sur notre site Web¹⁹.

La qualité des discussions de cette première rencontre a doté le CQT de suffisamment de pistes d'enquête pour que soit réalisé un état de situation de la circulation des oeuvres à l'international dans la perspective des Seconds États généraux du théâtre. Cette étude qui vise à dresser un bilan quantitatif et qualitatif des conditions de la tournée internationale des compagnies théâtrales québécoises entre 2002 et 2005 a été complétée tout récemment²⁰. L'étude tient compte des doléances des organismes de théâtre qui font des tournées et propose des solutions pour l'avenir. On recommande, entre autres, que les gouvernements investissent des sommes supplémentaires dans les programmes d'aide à la tournée, que les ambassades et délégations à l'étranger participent plus activement au soutien des organismes et que les programmes des différents subventionneurs soient harmonisés.

¹⁸ CQT, CQM et RQD. « Les arts de la scène, grands ambassadeurs de l'identité canadienne à l'étranger », janvier 2005.

¹⁹ CQT, « Rencontre-débat sur les tournées à l'international », 16 mars 2006.

²⁰ Jean Boilard, « État de situation de la circulation des oeuvres à l'international des organismes de théâtre du Québec », CQT, mai 2007.

Il est important de souligner que l'étude sur les tournées à l'international a été réalisée dans un contexte de refonte des énoncés des différents ministères qui s'occupent d'affaires étrangères, tant au Canada qu'au Québec. Ainsi, ayant entendu parler de possibles changements d'orientations au sein des conseils et des ministères, le CQT s'est fait un devoir de rencontrer les représentants des différents bailleurs de fonds publics, soit le CALQ en novembre 2006, le ministère des Affaires étrangères en janvier 2007, Patrimoine canadien et le CAC en avril 2007. À chacune de ces rencontres, le CQT rendait compte des principaux irritants et des suggestions des compagnies de théâtre québécoises relevées dans cette enquête. Le CQT cherchait par la même occasion à « tâter le pouls » des principaux bailleurs de fonds publics quant à la possibilité d'orchestrer un dialogue productif entre le milieu théâtral et les subventionneurs, dialogue qui mènerait à des pistes de solution adéquates pour chacune des parties. Le CQT a été entendu mais, pour le moment, peu d'actions concrètes ont été posées. Par conséquent, ce dossier demeure toujours à l'agenda du CQT.

Le colloque « Le Théâtre à tout prix »

Le 12 mai 2005, le CQT organisait le colloque *Le Théâtre à tout prix*, à la Grande Bibliothèque du Québec. Ce colloque a réuni pas moins de 180 participants, ce qui représentait un record d'affluence pour le CQT. Les travaux de mise en place du colloque ont été menés par le Comité sur la mise en commun des ressources et le Comité sur les modes de production, et ont conduit à la mise sur pied de quatre ateliers portant respectivement sur la mise en commun des ressources, sur les nouveaux modes de production, sur les résidences d'artiste et sur la diffusion. Les échanges ont été riches lors de cette journée de débats et ont abouti à la formulation de 23 propositions. Les participants ont notamment proposé de créer un répertoire des compagnies et des diffuseurs qui désirent offrir des résidences, ainsi qu'un répertoire des compagnies à la recherche de résidence. Il a également été proposé que le CQT intervienne auprès des instances politiques afin que la fréquentation des arts professionnels de la scène par les élèves soit rendue obligatoire dans le cursus scolaire.

Cela dit, la plus importante proposition qui a été formulée lors de ce colloque a porté sur la possibilité de tenir des états généraux ou un « super congrès » en 2007. Cette proposition est venue cristalliser le besoin exprimé par le milieu de prolonger et d'étendre ses réflexions à l'ensemble de la problématique théâtrale québécoise, proposition qui est aujourd'hui sur le point d'être concrétisée.

Le financement privé du théâtre

La question du financement privé a été sérieusement soulevée au CQT à partir de 2005, en raison de l'arrivée d'un nouveau programme provincial. En effet, le 22 novembre 2005, le ministère de la Culture et des communications annonçait le lancement de Placements Culture, un programme dont le principal objectif est d'accroître la participation des milieux d'affaires, des fondations privées et des individus au financement des organismes de la culture et des communications. Un budget de démarrage de 5 M\$ était alloué au programme, dont la gestion fut attribuée au Conseil des arts et des lettres du Québec.

Le lancement de Placements Culture a été précédé par une série de rencontres de consultation et d'information menées par le MCCQ, rencontres qui ont amené le CQT à rédiger un premier mémoire intitulé *Résultats des consultations et réflexions concernant le projet Placements Culture*²¹. Ce mémoire, diffusé en juin 2005, faisait écho aux réticences du milieu théâtral à l'égard du programme. Celles-ci concernaient principalement l'inaccessibilité du programme, la crainte d'un « désengagement de l'État », ainsi qu'un certain nombre d'irritants, comme les difficultés particulières des petits organismes à l'égard de la collecte de fonds.

À l'annonce du lancement de Placements Culture, nous avons constaté que le Ministère avait apporté certaines modifications au programme, notamment en réservant 1,5 M\$ du montant injecté par Québec pour les petits et moyens organismes oeuvrant dans le milieu des arts.

Six mois plus tard, le CQT recevait le mandat d'évaluer l'impact du programme sur le milieu du théâtre, mandat dont nous nous sommes acquittés en réalisant une enquête sous forme de questionnaire adressé à 300 compagnies, festivals et diffuseurs. Les résultats de l'enquête, compilés à l'intérieur du mémoire *Placements Culture, entre discours et réalités*²², ont permis de confirmer nos craintes, à savoir que le programme profitait effectivement à une très petite minorité d'organismes du milieu, qu'il ne répondait pas aux besoins et aux réalités économiques des petits et moyens organismes, en plus de posséder des tares structurelles qui rendaient les démarches d'inscription fort complexes.

Peu de temps après, soit le 24 août 2006, la ministre de la Culture et des Communications, madame Line Beauchamp, annonçait l'ajout de 5 M\$ supplémentaires au budget de Placements Culture. Le Ministère a également modifié certaines des conditions qui entravaient l'accessibilité du programme, en modifiant notamment l'exigence relative au statut d'organisme artistique reconnu, émis par Revenu Québec. Cette exigence avait essuyé de nombreuses critiques, ce processus d'émission du statut étant inactif depuis plus de deux ans.

Bien que l'injection de nouveaux fonds au programme Placements Culture ainsi que les améliorations qui ont été apportées soient appréciables, plusieurs questions restent toujours sans réponse. Il semble, malheureusement, que la majorité des problèmes soulevés dans nos mémoires demeurent toujours d'actualité. Dans ce dossier, le

²¹ CQT, « Résultats des consultations et réflexions concernant le projet Placements Culture », juin 2005.

²² CQT, « Placements Culture, entre discours et réalités », juin 2006.

Conseil québécois du théâtre maintient donc sa position, à savoir qu'il est urgent que l'octroi de nouveaux fonds publics soit destiné aux programmes réguliers du CALQ en vue d'une amélioration concrète des conditions de création, de production et de diffusion du théâtre québécois. De plus, nous continuons à suivre l'évolution et les retombées du programme Placements Culture.

Le comité de formation continue « Arts et culture »

Depuis 1998, le CQT participe aux travaux du Comité de formation continue « Arts et culture » de l'île de Montréal, dont les activités sont financées et administrées par Emploi-Québec. Ce comité appuie des projets permettant d'améliorer la situation de l'emploi ou l'augmentation des revenus des travailleurs culturels, artistes et artisans qui participent à la formation.

Le budget de ce programme est allé en augmentant d'année en année. Pour l'année 2005-2006, son budget se chiffrait à 1 100 000 M\$ répartis entre les 11 secteurs culturels représentés au sein du Comité : arts d'interprétation (UDA), arts du cirque (En piste), arts littéraires (AQAD), arts visuels (RCAAQ), arts médiatiques (CQAM), danse (RQD), enregistrement sonore (ADISQ), métiers d'art (CMAQ), muséologie (SMQ), musique (CQM) et théâtre (CQT). En 2005-2006, près de 480 artistes et artisans du théâtre montréalais ont pu bénéficier d'une des diverses formations en perfectionnement professionnel totalisant 149 176 \$ pour le secteur du théâtre uniquement. La somme totale versée en 2005-2006 par Emploi-Québec pour le secteur théâtre représente une augmentation de 38,9 % par rapport à l'année 2004-2005. Les membres du Comité de formation ont toutefois constaté que l'argent disponible ne suffit pas à répondre à l'ensemble des besoins de la clientèle depuis plusieurs années.

Au regard des travaux menés par le Comité de formation continue, tous les intervenants conviennent que la priorité est de maintenir et d'assurer la continuité de l'accès ainsi que la qualité des activités de formation professionnelle aux artistes, artisans et travailleurs culturels de la région de Montréal.

La scène internationale

La Convention sur la diversité culturelle

Le Conseil québécois du théâtre suit également de près ce qui se passe sur la scène internationale, dont le dossier le plus important est sans aucun doute celui de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. En tant que membre de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle, le CQT a participé, depuis 2000, aux travaux et aux rencontres pour l'avancement de ce dossier qui a franchi une étape cruciale au cours de la dernière année. En effet, la Convention de l'UNESCO est officiellement entrée en vigueur le 18 mars 2007, après avoir été ratifiée par 54 pays. La première Conférence des Parties qui s'est déroulée du 18 au 20

juin 2007 à Paris a ensuite donné le coup d'envoi à sa mise en œuvre. Il s'agit d'une victoire importante puisque les clauses de cette convention donnent droit aux pays signataires d'élaborer et de mettre en place des politiques culturelles protégeant la production et la diffusion d'œuvres culturelles nationales tout en assurant la circulation de productions étrangères variées.

À l'heure actuelle, la campagne de mobilisation autour de la ratification de la Convention se poursuit puisque sa légitimité dépend en grande partie du nombre de ratifications et de la représentation équilibrée des différentes régions du monde. Les multiples coalitions pour la diversité culturelle souhaitent ainsi atteindre le nombre de 125 ratifications au cours des deux prochaines années. Cet objectif n'est pas si loin dans la mesure où on compte à ce jour 67 ratifications.

L'Institut international du théâtre et la Journée mondiale du théâtre

De 1986 à 2003, le CQT a été membre de l'Institut international du théâtre (IIT), un organisme international qui entretient des relations de consultation et d'association auprès de l'UNESCO. Ce partenariat a permis de favoriser les échanges sur les diverses pratiques théâtrales dans le monde. En 2003 cependant, le CQT décidait de rompre ce partenariat. Cette décision était en partie motivée par des considérations financières, mais aussi parce que le lien avec l'IIT s'était étiolé. Les priorités de l'IIT ne satisfaisaient plus aux exigences de la pratique professionnelle.

Cette décision a concordé avec l'ajout, à notre site Web, de la section CQT International qui offre une fenêtre sur l'actualité culturelle internationale, soit les festivals, congrès ou événements spéciaux. De plus, CQT International comprend une liste d'organismes qui peuvent aider les compagnies souhaitant poser des actions à l'échelle internationale. Nous avons retenu autant des adresses d'organismes de défense des droits et intérêts des artistes que des listes d'écoles de théâtre, des magazines électroniques, des centres de résidences et des associations de praticiens professionnels.

Par ailleurs, le CQT continue de relayer chaque année le *Message international de la Journée mondiale du théâtre* et d'informer la communauté théâtrale des activités qui ont lieu en cette journée du 27 mars, Journée mondiale du théâtre.

4. Évolution des outils de communication du CQT

En 2002, le CQT s'est doté de nouveaux outils informatiques en inaugurant son site Internet. Le site permet la diffusion rapide et efficace de bulletins de nouvelles et d'actualités, en plus d'offrir un lieu permanent de diffusion des intérêts du milieu théâtral. En fait, ces changements nous ont permis de préciser et de mieux répondre à notre mission de rassembler et d'informer la communauté théâtrale. La configuration même du site, qui intègre un magazine électronique, nous donne une souplesse dans nos envois et permet de bien cibler chaque groupe de praticiens. Nos différents bulletins d'informations – *Le Bulletin de nouvelles du CQT*, *Les Actualités*, *Le Bulletin spécial du CQT* – ont chacun leur propre ligne éditoriale, ce qui nous permet d'orienter nos envois selon les besoins de l'actualité. À l'heure actuelle, le site comptabilise en moyenne 2 000 visites par mois et 2 000 abonnés à nos communications.

Nous avons également voulu faire de notre site Internet un espace d'archives du meilleur de nos activités et de l'actualité théâtrale. Tous les articles publiés sur notre page d'accueil sont donc archivés, et une grande partie de nos études et enquêtes peut être consultée sur le site.

De plus, un bottin de l'ensemble de la communauté théâtrale du Québec est fourni sur le site du CQT. On y trouve les coordonnées des associations professionnelles membres du CQT, des compagnies et des diffuseurs. Cette banque de données, dont la mise à jour est constante, comprend également de l'information sur les festivals, les institutions universitaires et les organismes gouvernementaux.

Par ailleurs, nos bureaux contiennent un centre de documentation ouvert à tous les praticiens du milieu pour consultation. On y retrouve des monographies et des revues spécialisées, en plus de bulletins d'informations de diverses instances décisionnelles ou gouvernementales, des livres de référence et des bottins d'associations locaux ou de compagnies étrangères. Une revue de presse de l'actualité culturelle et théâtrale québécoise est également à la disposition du milieu et est informatisée depuis mai 2003.

5. Conclusion :

les Seconds États généraux du théâtre professionnel québécois

Entre les boycottages scolaires, les interventions auprès des trois paliers de gouvernement, les travaux de nos comités et l'organisation ponctuelle des congrès, le roulement a été continu au cours des dernières années pour le Conseil québécois du théâtre. Nous avons accompli de très belles réussites, et ce, en grande partie grâce à la solidarité du milieu théâtral et à l'engagement de ses praticiens au sein de nos différents comités de travail et de notre conseil d'administration. Ce bilan prouve avant tout que le CQT est bel et bien le résultat d'un travail de concertation entre les diverses composantes de l'écologie théâtrale québécoise, un lieu d'échanges, parfois complexes, et de réflexions sur la pratique théâtrale professionnelle prise dans sa globalité.

Du reste, en cette année de travaux préparatoires des Seconds États généraux du théâtre professionnel québécois, les échanges et réflexions auront été particulièrement riches. Ce contexte exceptionnel nous aura donné l'occasion de réaliser un état des lieux approfondi de multiples dossiers, cruciaux pour l'art théâtral, et notamment de celui incontournable du financement public et privé, mais aussi de ceux portant sur les générations du théâtre, la fréquentation du théâtre par la jeunesse, la production et la diffusion, ainsi que de celui portant sur les conditions socioéconomiques des praticiens de théâtre. Il va sans dire que nous attendons avec impatience la tenue de cet événement qui permettra, 25 ans plus tard, de rassembler l'ensemble du milieu théâtral autour d'ateliers de réflexion et de travail, en plus de cibler les orientations futures des travaux du CQT.